

déi Lénk

Dépôt : M. Justin Turpel

Luxembourg, le 24 avril 2014

PL N°6666

3

Motion

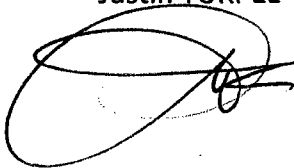
La Chambre des Députés

- Considérant le projet de loi 6670 sur la réforme des aides financières de l'Etat aux étudiants de l'enseignement supérieur et ses implications sur la situation des étudiants ;
- Considérant que l'allocation de base prévue est inférieure aux montants alloués en matière d'allocations familiales avant la réforme de 2010 ;
- Considérant que les organisations estudiantines et les organisations syndicales craignent que cette réforme ne porte atteinte à l'autonomie de tous les étudiants et à leurs possibilités de poursuivre des études supérieures ;
- Considérant que les dépenses en matière d'aides pour étudiants ne représentent pas seulement un coût, mais constituent surtout un important investissement dans l'avenir ;

invite le Gouvernement

- à se concerter avec les représentants des étudiants et les organisations syndicales dans le but de garantir dans la nouvelle loi la possibilité pour tous les étudiants de poursuivre des études supérieures tout en assurant leur autonomie.

Justin TURPEL



Serge URBANY

